



/// ARTITIMER PRO ver. 1.0 ///



Logiciel sous licence d'utilisateur final.  
Logiciel conçu et réalisé par la société Arti'Fx.

## Principe de fonctionnement du Arti'Timer Pro :

Arti'Timer Pro permet de « toper » un feu d'artifice sur la base d'un afficheur informatique décomptant le temps restant avant le lancement de la ligne.

Il permet de gérer jusqu'à 100 lignes (de la L00 à la L99) avec des retards allant de 1" (une seconde) à 9'59" (neuf minutes et cinquante neuf secondes). Il a également la possibilité de synchroniser une bande son avec le chronomètre.

## Installation d'Arti'Timer Pro :

Le logiciel fonctionne sur PC équipés de Windows 98, 2000, XP et Vista et Windows 7. Pour son fonctionnement il utilise deux fichiers :

- 1 fichier exécutable (le programme) nommé « artitimerpro.exe » ;
- 1 fichier avec extension \*.chr contenant les données du programme.

Nota pour les utilisateurs de Windows 7 :

Avant d'exécuter pour la première fois Arti'Timer Pro, il faut modifier les autorisations d'accès des fichiers du dossier d'installation. Par défaut, le logiciel est installé dans le répertoire C:\ProgramFiles(x86)\Arti'Fx\Arti'TimerPro.

Ouvrez le dossier en passant par « Ordinateur » dans le menu démarrer.

Ouvrez les différents dossiers cités ci-dessus jusqu'à faire apparaître le dossier Arti'TimerPro.

Faites un clic droit sur le nom du dossier. Cliquez sur « Propriétés », sélectionnez l'onglet « Sécurité ».

Dans la liste « Noms de groupes ou d'utilisateurs », cliquez sur « Utilisateurs ». Cliquez sur le bouton « Modifier... » et cochez la case « Contrôle total » dans la colonne « Autoriser ». Validez en cliquant sur le bouton « Ok ».

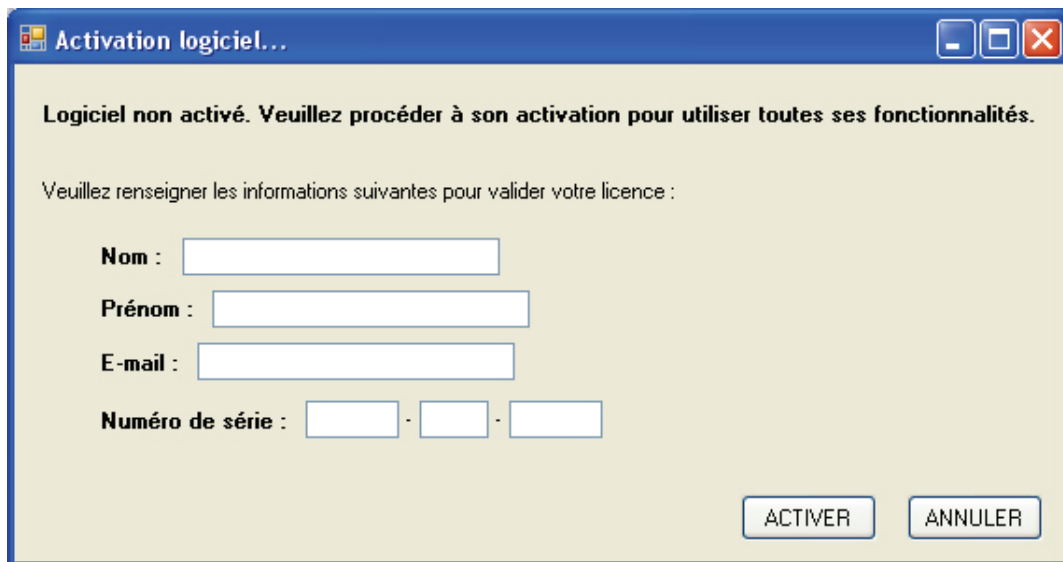
Activation d'Arti'Timer Pro :

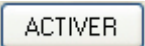
Arti'timer Pro est sous licence privative et nécessite donc une activation.

Lors de votre achat du logiciel, vous avez obtenus une clef d'activation. Tant que vous n'aurez pas saisie votre clef, les fonctionnalités seront limitées :

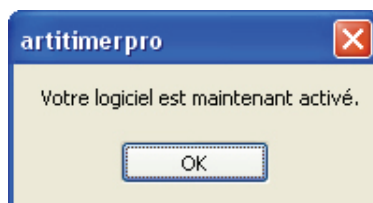
- vous n'avez pas la possibilité de sélectionner un fichier \*.chr (autre programme) ;
- les fonctionnalités de sauvegarde des programmes sont désactivées ;
- l'écoute des bandes son n'est pas disponible.

Vous aurez également à chaque démarrage, un écran vous invitant à saisir votre clef d'activation :



Renseignez l'ensemble des champs requis (nom, prénom, e-mail et numéro de série) et cliquez sur le bouton .

Si votre clef est correctement saisie vous aurez un message qui apparaîtra :



Vous aurez alors accès à l'ensemble des fonctionnalités du logiciel.

## UTILISATION D'ARTI'TIMER PRO :

### ECRAN PRINCIPAL :



L'écran se divise en trois parties principales :

- 1 - le panneau d'affichage du chronomètre et des lignes ;
- 2 - les boutons de contrôles ;
- 3 - informations générales.

### PANNEAU D'AFFICHAGE DU CHRONOMETRE ET DES LIGNES :

Dans sa partie gauche, s'affiche le numéro de la prochaine ligne à tirer.  
Dans sa partie droite, s'affiche le temps restant avant le tir de la prochaine ligne.

### **INFORMATIONS GENERALES :**

Dans cette partie s'affiche la bande son sélectionnée avec son chemin d'accès et le chronomètre général (à droite de cette partie) totalisant le programme en son entier.


### **BOUTONS DE CONTROLES :**

Quatre boutons servent à mettre en marche, arrêter, réinitialiser, programmer le chrono et accéder aux fichiers « programmes ».

#### Bouton MARCHE ARRET :

Il permet de lancer le chrono. Un clic lance le chrono et un autre clic le met en pause.  
Lors de l'ouverture d'Arti'Timer Pro, c'est le programme enregistré dans le fichier « time.chr » qui est lancé.



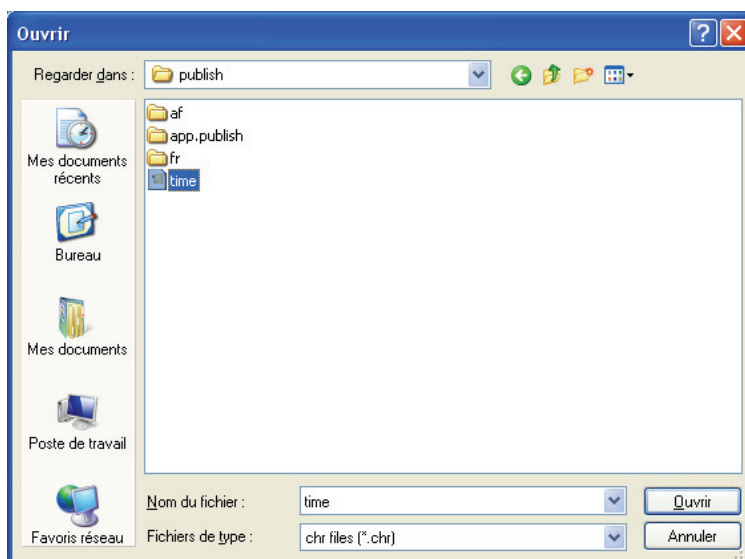
Attention, en cliquant sur le bouton  lorsque le compteur est en pause, ce dernier reprend au début de la ligne en cours.

#### Bouton RESET :

Permet de mettre le chrono à zéro.

#### Bouton OUVRIR :

Permet de sélectionner un fichier programme \*.chr. La sélection se fait par l'intermédiaire d'une fenêtre standard Windows.

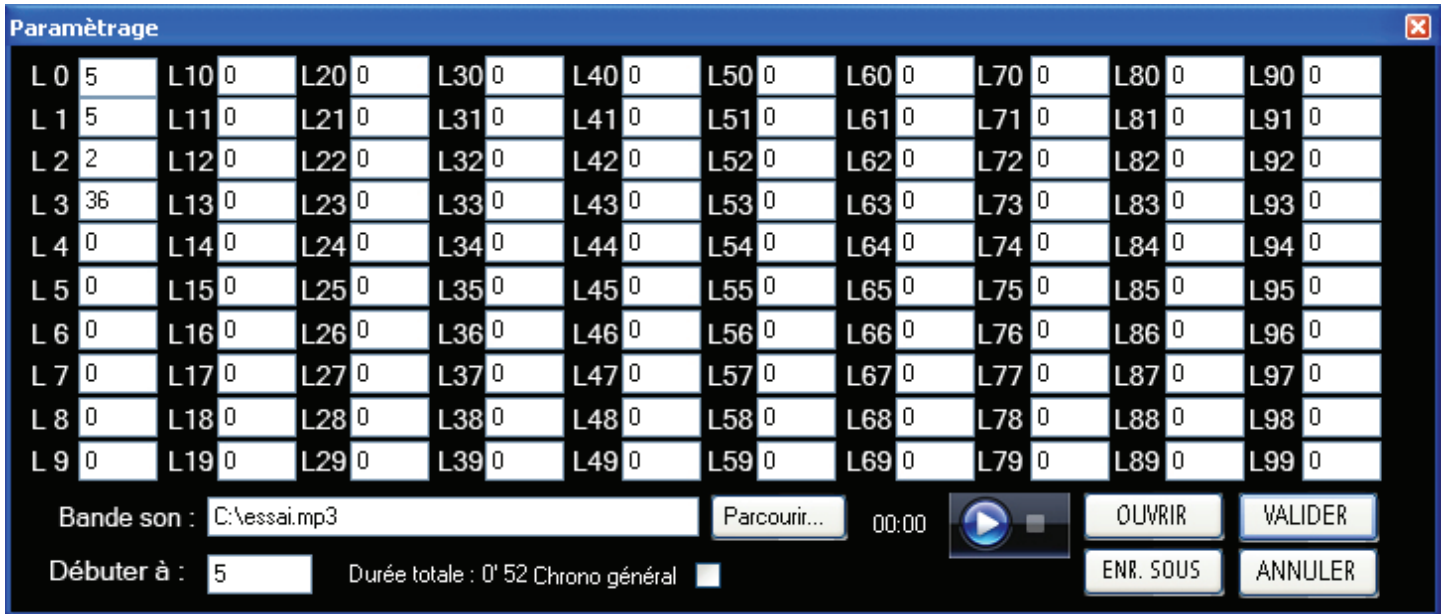


#### Bouton PARAMETR. :

Il sert à programmer le chrono (voir Ecran de paramétrage).

### **ECRAN DE PARAMETRAGE :**

L'initialisation se fait à partir de l'écran de saisie suivant :



La partie haute de la fenêtre permet de saisir les durées pour chaque ligne.  
 La partie basse permet de paramétrer la bande son et de sauvegarder le fichier programme.

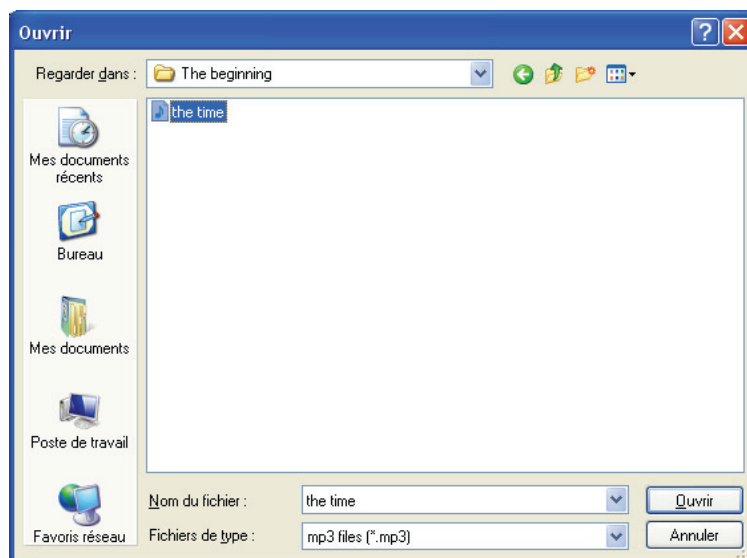
Saisie des durées de ligne :

Il suffit de saisir la durée exprimée en secondes (de 1 à 599) dans la case correspondant à la ligne souhaitée.  
 Il n'est pas nécessaire de saisir les lignes à 0.


Gestion de la bande son :

Il est possible d'attribuer au programme une bande son (format \*.wav ou \*.mp3). Au lancement du programme, la bande son sera exécutée en parfaite synchronisation avec le chronomètre des lignes.

Le choix de la bande son se fait en cliquant sur le bouton Parcourir.... Une fenêtre Windows standard de sélection des fichiers s'ouvre et permet de sélectionner la bande son désirée.



La durée totale de la bande son sélectionnée est affichée à côté du bouton Parcourir....

Il est possible d'écouter la bande son choisie en se servant du mini lecteur audio .

### Décaler la bande son :

Vous avez la possibilité de décaler le démarrage de la bande son par rapport au lancement du programme.

Il suffit d'indiquer dans la case « Débuter à » le nombre de secondes de décalage.

### Durée du programme :

A côté de la case Débuter à, s'affiche la durée totale du programme en cours de saisie. Ce compteur s'actualise automatiquement lors de chaque modification des durées des lignes.

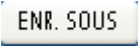
### Chrono général :


Cette option permet de tenir compte, dans le chronomètre général (voir écran principal) du décalage de la bande son ou pas.


Lorsque cette case est cochée, le chronomètre général débute après le temps de décalage de la bande son.

### Ouvrir, Enr. Sous, Valider, Annuler :

Le bouton  permet de sélectionner un programme déjà sauvegardé.

Le bouton  permet de sauvegarder le programme en cours (dans la fenêtre paramétrage) sous un nouveau nom.

Le bouton  ferme la fenêtre et charge le programme dans le chronomètre.

Le bouton  efface toutes les dernières modifications et garde le programme actuel dans le chronomètre.

## CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL POUR LES LOGICIELS de la société ARTI'FX DAUNIS Claude

**IMPORTANT — À LIRE ATTENTIVEMENT :** Le présent Contrat de Licence Utilisateur Final (le « CLUF ») constitue un contrat entre vous (personne physique ou personne morale unique) et le fabricant (le « Fabricant ») du système informatique ou du composant de système informatique (le « Matériel ») avec lequel vous avez acquis le logiciel Arti'Fx DAUNIS Claude qui accompagne le présent CLUF et qui inclut des supports associés et des services Internet Arti'Fx DAUNIS Claude (le « Logiciel »). Les termes d'un CLUF imprimé sur support papier pouvant accompagner le Logiciel annulent et remplacent les termes de tout CLUF en ligne. Le présent CLUF est valable et concède à l'utilisateur final des droits UNIQUEMENT si le Logiciel est authentique et accompagné d'un Certificat d'Authenticité (le « COA »).

En installant, en copiant, en téléchargeant le Logiciel, en accédant au Logiciel ou en l'utilisant de toute autre manière, vous reconnaissez être lié par les termes du présent CLUF. Si vous êtes en désaccord avec les termes du présent CLUF, vous n'êtes pas autorisé à utiliser ou à copier le Logiciel et devez rapidement prendre contact avec le Fabricant afin d'obtenir des instructions pour le retour contre remboursement du ou des produits inutilisés conformément aux modalités de retour des marchandises définies par le Fabricant.

### LICENCE DE LOGICIEL

Le terme « Ordinateur », tel qu'il est utilisé aux présentes, désigne le Matériel si le Matériel est un système informatique unique, ou désigne le système informatique avec lequel le Matériel fonctionne si le Matériel est un composant de système informatique.

**1. CONCESSION DE LICENCE.** Le Fabricant vous concède les droits suivants, sous réserve que vous respectiez l'ensemble des termes du présent CLUF :

**1.1 Installation et utilisation.** Sauf stipulation contraire expresse dans le présent CLUF, vous êtes autorisé à installer et à utiliser deux exemplaires du Logiciel sur l'Ordinateur. Il est autorisé d'accéder au Logiciel et de l'installer sur deux ordinateurs distincts appartenant au même propriétaire. Il est interdit d'accéder au Logiciel, de l'installer, le diffuser, l'exploiter, le partager ou l'utiliser de manière concomitante sur ou à partir de plus de deux ordinateurs distincts, notamment une station de travail, un terminal ou autre dispositif appartenant au même propriétaire. Il est interdit d'accéder au Logiciel, de l'installer, le diffuser, l'exploiter, le partager ou l'utiliser de manière concomitante sur ou à partir d'un ou plusieurs ordinateurs distincts ne vous appartenant pas.

**1.2 Concession de licence pour la documentation.** La documentation qui accompagne le Logiciel est concédée sous licence à titre de référence et à des fins internes et non commerciales uniquement.

**1.3 COPIE DE SAUVEGARDE. VOUS ÊTES AUTORISÉ À EFFECTUER UNE (1) SEULE COPIE DE SAUVEGARDE DU LOGICIEL. CETTE COPIE DE SAUVEGARDE NE PEUT ÊTRE UTILISÉE QU'À DES FINS D'ARCHIVAGE ET POUR RÉINSTALLER LE LOGICIEL SUR L'ORDINATEUR.** Sauf stipulation contraire expresse du présent CLUF ou DISPOSITION CONTRAIRE des lois applicables dans votre pays, vous n'êtes pas autorisé à effectuer d'autres copies du LOGICIEL ni des documents imprimés qui accompagnent le LOGICIEL. VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ À PRÊTER, À LOUER OU À TRANSFÉRER DE TOUTE AUTRE MANIÈRE LE CD OU LA COPIE DE SAUVEGARDE À UN AUTRE UTILISATEUR.

**2. DESCRIPTION DES AUTRES DROITS ET LIMITATIONS.** CLUF unique. L'emballage du Logiciel peut contenir plusieurs versions du présent CLUF, telles que des traductions et/ou des versions sur divers supports (par exemple, dans la documentation utilisateur et dans le logiciel). Dans ce cas, vous n'êtes autorisé à utiliser que deux (2) exemplaires du Logiciel pour lequel le COA est fourni.

**3. DROITS RÉSERVÉS ET PROPRIÉTÉ.** Tous les droits qui ne vous sont pas expressément concédés par le présent CLUF sont réservés par le Fabricant, Arti'Fx DAUNIS Claude. Le Logiciel est protégé par les lois et les traités internationaux en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle. Les droits de propriété, droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle sur le Logiciel appartiennent à Arti'Fx DAUNIS Claude. Le Logiciel n'est pas vendu mais concédé sous licence. Le présent CLUF ne vous concède aucun droit sur des marques de fabrique ou de service appartenant au Fabricant, à Arti'Fx DAUNIS Claude.

**4. LIMITATIONS RELATIVES À L'INGÉNIERIE À REBOURS, À LA DÉCOMPIATION ET AU DÉSASSEMBLAGE.** Vous n'êtes pas autorisé à reconstituer la logique du Logiciel, à le décompiler ou à le désassembler, sauf dans la mesure où ces opérations seraient expressément permises par la réglementation applicable nonobstant la présente limitation.

**5. Sélection d'une version linguistique.** Le Fabricant peut avoir décidé de vous offrir, une seule fois pendant la procédure d'installation du Logiciel, la possibilité de choisir entre plusieurs versions linguistiques du Logiciel. Dans ce cas, vous êtes autorisé à utiliser une seule des versions linguistiques fournies. Une fois que vous avez utilisé une version linguistique, vous n'êtes pas autorisé à utiliser les autres versions linguistiques incluses par le Fabricant avec l'Ordinateur. Nonobstant les stipulations précédentes, si le Fabricant a choisi de vous fournir une Interface Utilisateur Multilingue (la « MUI ») (Multilingual User Interface) ou un pack linguistique LIP (le « LIP ») (Language Interface Pack) pour certaines versions linguistiques avec une prise en charge d'autres versions linguistiques du Logiciel, la limitation précédente prévoyant de sélectionner et d'utiliser une seule version linguistique du Logiciel ne s'applique pas tant que (i) vous reconnaissez que la MUI ou le LIP, et la prise en charge linguistique qui

y est contenue, font partie du Logiciel, (ii) vous utilisez uniquement la MUI ou le LIP avec le Logiciel, et (iii) vous respectez l'ensemble des termes du présent CLUF.

**6. AUTORISATION D'UTILISATION DE DONNÉES.** Vous autorisez Arti'Fx DAUNIS Claude à collecter et à utiliser les informations techniques rassemblées dans le cadre des services d'assistance qui vous sont fournis, le cas échéant, et qui portent sur le Logiciel. Arti'Fx DAUNIS Claude pourra utiliser ces informations dans le seul but d'améliorer leurs produits ou de vous fournir des services ou des technologies personnalisés et s'engagent à ne pas divulguer ces informations sous une forme qui vous identifierait personnellement.

**7. LOGICIELS/SERVICES SUPPLÉMENTAIRES.** Le présent CLUF s'applique aux mises à jour, compléments, modules complémentaires ou services Internet du Logiciel (« Composants Supplémentaires ») fournis ou mis à votre disposition par le Fabricant, Arti'Fx DAUNIS Claude après la date à laquelle vous avez obtenu votre exemplaire initial du Logiciel, à moins que d'autres conditions ne soient fournies avec les Composants Supplémentaires. Si ces Composants Supplémentaires ne sont pas régis par d'autres conditions et vous sont fournis par Arti'Fx DAUNIS Claude, ils vous sont concédés par l'entité en question selon les mêmes termes que ceux du présent CLUF, excepté que (i) Arti'Fx DAUNIS Claude qui fournissent les Composants Supplémentaires seront le concédant de licence en ce qui concerne lesdits Composants Supplémentaires en lieu et place du « Fabricant », pour les besoins du CLUF, et (ii) **DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE, LES COMPOSANTS SUPPLÉMENTAIRES ET (S'ILS EXISTENT) TOUTS LES SERVICES D'ASSISTANCE RELATIFS AUX COMPOSANTS SUPPLÉMENTAIRES SONT FOURNIS EN L'ÉTAT ET AVEC TOUTES LEURS IMPERFECTIONS.**

Le Fabricant, Arti'Fx DAUNIS Claude se réservent le droit de mettre fin aux services Internet Microsoft fournis ou rendus accessibles par l'intermédiaire du Logiciel.

**8. MISES À JOUR.** Pour utiliser un Logiciel présenté comme une mise à jour, vous devez être titulaire d'une licence vous permettant d'utiliser le logiciel identifié par Arti'Fx DAUNIS Claude comme pouvant faire l'objet de la mise à jour. À compter de l'installation de la mise à jour, vous n'êtes plus autorisé à utiliser le logiciel initial qui a fondé votre droit à la mise à jour, excepté en tant que partie du logiciel mis à jour.

**9. LOGICIEL EN REVENTE INTERDITE.** Si le Logiciel porte la mention « Tous droits réservés », vous n'êtes pas autorisé à revendre le Logiciel ou à le transférer à titre onéreux, ni à l'utiliser à des fins autres que de démonstration, de test ou d'évaluation.

**12. DISSOCIATION DE COMPOSANTS.** Le Logiciel est concédé sous licence en tant que produit unique. Il n'est pas permis de dissocier ses composants pour les utiliser sur plus d'un Ordinateur.

**13. SUPPORT TECHNIQUE DU LOGICIEL.** Le support technique du Logiciel est assuré par Arti'Fx DAUNIS Claude. Pour obtenir un support technique pour le Logiciel, référez-vous au numéro correspondant fourni par le Fabricant dans la documentation du logiciel. Pour toute question relative au présent CLUF, ou si vous souhaitez contacter le Fabricant pour toute autre raison, veuillez vous reporter à l'adresse fournie dans la documentation du logiciel.

**14. RÉSILIATION.** Sans préjudice de tous autres droits, le Fabricant ou Arti'Fx DAUNIS Claude pourra résilier le présent CLUF si vous n'en respectez pas les termes. Dans ce cas, vous devrez détruire tous les exemplaires du Logiciel et tous ses composants.

**15. INTÉGRALITÉ DES ACCORDS ; INDÉPENDANCE DES CLAUSES.** Le présent CLUF (y compris tout addendum ou avenant au présent CLUF qui est inclus avec le Logiciel) constitue l'intégralité des accords entre vous et le Fabricant concernant le Logiciel et les services d'assistance (s'ils existent) et annule et remplace toutes les communications, propositions et déclarations antérieures ou présentes, orales ou écrites, relatives au Logiciel ou à tout autre objet visé par le présent CLUF. Si une quelconque stipulation du présent CLUF est jugée nulle, non valable, illicite ou inapplicable par une juridiction compétente, les autres stipulations du présent CLUF demeureront pleinement applicables.

**La GARANTIE DU FABRICANT.** La présente garantie n'a aucune incidence sur les droits légaux – La garantie ci-après n'est pas limitée à un quelconque territoire et n'a aucune incidence sur un quelconque droit légal dont vous pourriez bénéficier de la part de votre revendeur ou du Fabricant si vous avez acquis le Logiciel directement auprès du Fabricant.

**La garantie –** Le Logiciel est conçu et proposé comme étant un logiciel à usage général et n'est pas destiné à répondre aux besoins particuliers d'un quelconque utilisateur. Vous reconnaissez que le Logiciel n'est pas exempt d'erreurs et que nous vous avons fortement recommandé de sauvegarder régulièrement vos fichiers. Sous réserve que vous disposiez d'une licence valable, le Fabricant garantit que (a) le fonctionnement du Logiciel sera conforme, pour l'essentiel, à la description qui figure dans la documentation qui accompagne le Logiciel, pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de réception de votre licence d'utilisation du Logiciel ou pendant la durée la plus courte autorisée par la réglementation applicable, et que (b) les services d'assistance fournis par le Fabricant seront conformes, pour l'essentiel, à la description qui en est faite dans les



documents applicables qui vous sont remis par le Fabricant. Dans l'hypothèse où le Logiciel ne serait pas conforme à la présente garantie, le Fabricant pourra soit (a) réparer ou remplacer le Logiciel, soit (b) rembourser le montant que vous avez payé (le cas échéant) pour le ou les produits, conformément aux conditions de retour du Fabricant. Cette garantie ne sera pas applicable si le défaut du Logiciel résulte d'un accident, d'un usage ayant entraîné une détérioration ou d'une utilisation inappropriée. Tout Logiciel de remplacement sera garanti soit pour la période de garantie initiale restant à courir, soit pendant trente (30) jours, la période la plus longue étant applicable. Vous reconnaissez que la garantie ci-dessus constitue votre seule garantie pour le Logiciel et tous services d'assistance.

**Exclusion de tous autres termes** – Dans toute la mesure permise par la réglementation applicable et sous réserve de la garantie ci-dessus, le Fabricant exclue toutes les garanties, conditions et autres termes, exprès ou implicites (qu'ils soient légaux, coutumiers, indirects ou autres) y compris notamment les garanties implicites de qualité satisfaisante et d'adéquation à un usage particulier relatives au Logiciel et à la documentation écrite qui accompagne le Logiciel. Toutes les garanties implicites qui ne peuvent être exclues sont limitées à quatre-vingt-dix (90) jours ou à la plus courte durée autorisée par la réglementation applicable, la période la plus longue étant applicable.

**Limitation de responsabilité** – Dans toute la mesure permise par la réglementation applicable et sauf stipulation contraire dans la Garantie du Fabricant, le Fabricant et ses fournisseurs (y compris Microsoft, Microsoft Corporation [y compris leurs filiales] et leurs fournisseurs respectifs) ne pourront en aucun cas être tenus responsables de tous dommages de quelque nature que ce soit (notamment les pertes de bénéfices commerciaux, interruptions d'activité, pertes d'informations commerciales ou toute autre perte pécuniaire) résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le Logiciel, même si le Fabricant a été prévenu de l'éventualité de tels dommages. En tout état de cause, l'entière responsabilité du Fabricant au titre de toute stipulation du présent CLUF ne saurait excéder le montant que vous avez effectivement payé pour le Logiciel. Ces limitations ne sont pas applicables à une quelconque responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée en vertu des lois applicables.